

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 402

présenté par

M. Bentz

à l'amendement n° 256 de M. Serva

APRÈS L'ARTICLE 5

I. – À la première phrase, après le mot :

« par »

insérer les mots :

« un père au foyer, une mère au foyer, ».

II. – À la dernière phrase, après le mot :

« adéquates »

insérer les mots :

« aux pères au foyer, aux mères au foyer, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sous-amendement vise à compléter la liste des bénéficiaires de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) rénovée, au profit des actifs et de la diffusion des savoir-faire. Il n'est plus concevable d'en exclure en tant que tels les pères et mères au foyer eu égard à leur polyvalence.